



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Domaines nationaux de la colonne Vendôme (Paris I^{er}), de l'obélisque de la Concorde (Paris VIII^e), du Grand Palais des Champs-Élysées (Paris VIII^e), du palais Garnier (Paris IX^e) et du palais de l'Institut (Paris VI^e)

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 19 septembre 2024 :

AVIS SUR LE LIEN EXCEPTIONNEL AVEC L'HISTOIRE DE LA NATION :

« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce en faveur de l'inscription sur la liste des domaines nationaux, en raison de leur lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation, des [5] monuments suivants :

Avis favorable à l'unanimité :

(...)

Colonne Vendôme (Paris I^{er})

(...)

Obélisque de la Concorde (Paris VIII^e)

(...)

Palais de l'Institut (ancien collège des Quatre-Nations) (Paris VI^e)

(...)

Opéra de Paris – Palais Garnier (Paris IX^e)

Grand-Palais des Champs-Élysées (Paris VIII^e)

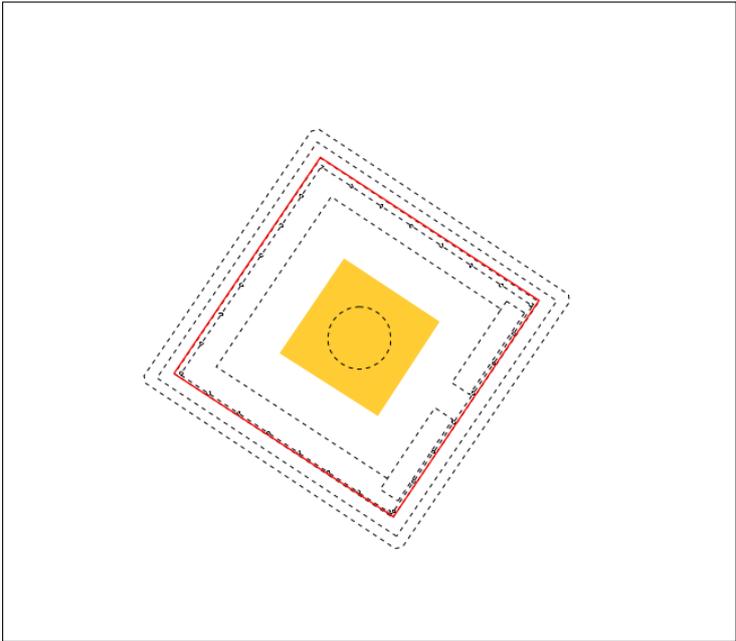
(...) »

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (2^e section) du 19 décembre 2024 :

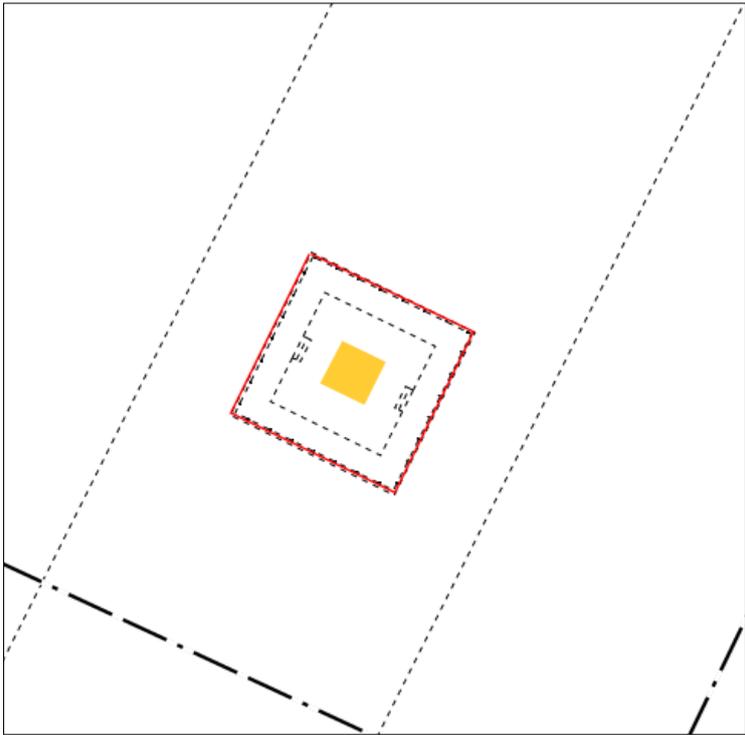
AVIS SUR LE PROJET DE DELIMITATION DES FUTURS DOMAINES NATIONAUX DE LA COLONNE VENDÔME, DE L'OBÉLISQUE DE LA CONCORDE, DU GRAND PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES, DU PALAIS GARNIER ET DU PALAIS DE L'INSTITUT :

« La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture se prononce à l'unanimité en faveur de la délimitation des domaines nationaux suivants :

- La colonne Vendôme :



- L'obélisque de la Concorde :



- **Le Palais de l'Institut, ancien collège des Quatre-Nations, à l'exclusion des parcelles AB50 et AB51 supportant l'auditorium**

